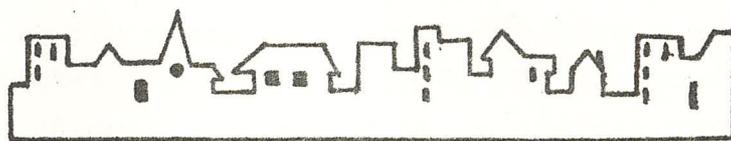


FOUQUIÈRES-LEZ-BÉTHUNE

COMMUNALITÉS MUNICIPALES



**Bulletin d'Information
et de Liaison**



N° 3

AVRIL 1978

LE MOT DU MAIRE

A 26, RN 41, CD 86, déviation sud de Béthune, voie rapide périphérique, ces mots d'espoir peut-être pour l'automobiliste risquent de devenir une obsession pour les Fouquiérois.

La réalisation d'un complexe routier d'une telle importance sur un territoire de 230 hectares amènerait, à n'en pas douter, une pollution permanente, que le vent soit à l'Est, au Nord, à l'Ouest ou au Sud.

Si l'autoroute, phénomène irréversible, est là, nous pouvons encore éviter la coupure du village en deux par le prolongement du CD 86, nous devons remettre en cause le tracé de la RN 41.

Que penseront nos enfants si demain nous leur laissons en héritage un espace restreint à l'horizon masqué par des remblais ? Nous ne pouvons ainsi hypothéquer sur l'avenir des générations futures.

Depuis un an, votre municipalité remet en cause ce problème important de l'avenir du village, d'abord dans le cadre du P.O.S. que nous nous refusons à accepter tant que la voie rapide figurera ... même en pointillés, ensuite sur le plan de l'infrastructure elle-même.

Je dois reconnaître que les décisions sont longues à intervenir et que les réunions auxquelles je participe, sont suivies de peu d'effet. Ainsi, le 1er décembre 1977, nous avons demandé que soit étudié la neutralisation d'une portion de l'autoroute qui pourrait alors servir de RN 41, le 26 janvier en mairie de Béthune, nous avons demandé que soit justifiée l'utilité de la voie rapide qui doit traverser la marais et que, si la réalisation de cette voie s'avère indispensable, un autre tracé soit recherché. Ces projets ont été mis à l'étude et ces études sont toujours à l'étude comme le témoigne le peu d'empressement à répondre à nos rappels pressants.

S'agit-il là d'une lutte du pot de terre contre le pot de fer ? Je me refuse à l'admettre et je préfère penser au combat de David contre Goliath.

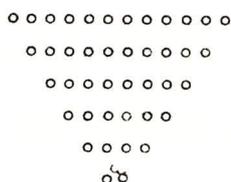
.../...

.../...

Nous devons combattre ces projets avec tous les arguments dont nous disposons. C'est pour cela d'ailleurs que le conseil municipal a demandé que la vallée entre Brette et Blanche sur les territoires de Béthune, Annezin, Fouquières et Fouquereuil soit classée zone de préemption et qu'on la reconnaisse comme zone naturelle et futur poumon de l'agglomération béthunoise.

J'ai alerté les services publics, les associations de sauvegarde de la nature, les communes voisines pour que, dans un élan commun, nous arrivions à préserver ce cadre de vie qui nous reste.

La municipalité de Fouquières est décidée à s'opposer à tous ces projets mais peut-être faudra-t-il un jour prochain, que l'ensemble de la population apporte son soutien à cette entreprise. Ce jour-là, je suis certain que nous pourrons compter sur vous comme vous pouvez compter sur nous.



CENTRE AERE

Un centre aéré intercommunal sera organisé au mois d'août pour les communes de Fouquereuil, Gosnay et Fouquières.

Dans le souci d'offrir un meilleur service aux familles et aux enfants, ce centre fonctionnera avec repas le midi, goûter et ramassage des enfants du Prieuré Fleuri et de Gosnay.

Une réunion d'information à l'intention des familles aura lieu en mairie le jeudi 27 avril à 18 heures 30.

BUDGET PRIMITIF 78

Le budget primitif a été adopté le 17 février 1978.

DEPENSES : Section d'investissement

- remboursement d'emprunts.....	33 969,12 F
- Gros travaux	34 500,00 F
	<hr/>
Total	68 469,12 F

Section de fonctionnement

- denrées et fournitures.....	42 250,00 F
- frais de personnel	148 719,00 F
- impôts et taxes.....	470,00 F
- travaux et services extérieurs.....	53 806,92 F
- participations et contingents.....	118 709,89 F
- allocations et subventions.....	6 187,59 F
- frais de gestion générale.....	36 607,00 F
- frais financiers.....	30 417,82 F
- prélèvement pour dépenses.....	38 469,12 F
d'investissement	<hr/>
Total	475 637,34 F

TOTAL GENERAL DES DEPENSES : 544 106,46 F

La progression globale du budget par rapport à 1977 s'élève à 16,30%

RECETTES : Section d'investissement

- prélèvements sur recettes de fonc- tionnement.....	38 469,12 F
- emprunts	30 000,00 F
	<hr/>
Total	68 469,12 F

Section de fonctionnement

- produits domaniaux.....	1 437,50 F
- recouvrements, subventions, participa- tions.....	3 029,00 F
- taxe sur les salaires.....	203 822,22 F
- impôts indirects.....	6 757,14 F
- contributions directes.....	<u>260 591,48 F</u>
Total	475 637,34 F

TOTAL GENERAL DES RECETTES : 544 106,46 F

Ce budget a été établi par la commission des finances au cours de 2 réunions préparatoires et compte tenu, d'une part des propositions de la commission des travaux, d'autre part des augmentations des dépenses obligatoires (frais de personnel, participations communales, remboursements d'emprunts).

Les travaux à réaliser en 1978

Bâtiments communaux

Les gouttières de l'église, la plateforme de la sacristie, le caveau d'attente, l'ossuaire, l'installation de sanitaires au presbytère.

Ces travaux seront couverts par un emprunt de 30 000 F auprès de la Caisse d'Epargne.

A ces travaux s'ajouteront la peinture extérieure des classes primaires et maternelles et l'entretien courant des bâtiments, le renforcement de la berge, rue Barbusse.

Les participations communales

Ce chapitre passe de 61 908,23 F en 1977 à 118 709,89 F en 1978, soit une augmentation de 91,75%.

Le contingent communal d'aide sociale

Il subit une augmentation de 65,14% par rapport à la prévision de 1977.

La dépense réelle pour 1977 a été de 39 443,72 F se répartissant comme suit :

- participation des communes : 32 565,48 F
- participation au nombre des assistés : 6 878,24 F

Le montant de la dépense inscrite au budget primitif 1977 représentait 7,21% de la section de fonctionnement. Il représente pour 1978, 10,24% de cette même section.

Les participations à charges intercommunales

Elles passent de 27 510,87 F à 45 689,94 F soit une augmentation de 66,07%. Cette augmentation provient de la participation au district Bruay-Beuvry-Noeux qui atteint cette année 31 269,53 F, soit une augmentation de 137% par rapport à 1977.

Pourquoi cette augmentation ?

Cette année, le district commence à rembourser les emprunts contractés pour l'usine d'incinération et ce remboursement se trouve réparti entre toutes les communes adhérentes ou utilisatrices de l'usine.

La construction de l'usine d'incinération coûtera environ 30 000 000 F (3 milliards de centimes). S'agit-il d'une dépense somptuaire ? s'agit-il d'une nécessité ?

Il va de soi que l'accroissement de la population et la surproduction de déchets et ordures ménagères ne permettra plus dans un avenir très proche les décharges à ciel ouvert. Le district a, en 1972, décidé de trouver une solution au problème des ordures ménagères, et cette solution, est l'usine d'incinération.

Les remboursements d'emprunts

Le montant des remboursements passe de 43 821,10 F à 64 136,94 F (capital et intérêts réunis) ceci en raison des nouveaux emprunts contractés en 1977 pour l'aménagement de la rue Barbusse.

La dette s'élève cette année à 61,32 F par habitant. L'analyse faite par la commission des finances a montré que cette dette était inférieure à celle d'un grand nombre de communes de même importance.

LES RECETTES

Les recettes sont alimentées dans leur quasi totalité par le versement représentatif de la taxe sur les salaires qui passe à 203 822,22 F soit une augmentation de 13,29% par rapport à 1977 et par les impositions locales (taxe d'habitation, taxes foncières, bâtie et non bâtie, taxe professionnelle).

Le montant des impositions locales passe cette année à 260 591,48 F soit une augmentation d'environ 19%. Nombreuses sont les municipalités qui, après nous, ont dû se résigner à une augmentation du même ordre.

Toutefois, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, on peut estimer que la progression sur la base de janvier 1978 s'élève à environ 8%.

DECISIONS BUDGETAIRES

les subventions

De nombreuses demandes de subvention, toutes aussi dignes d'intérêt les unes que les autres, parviennent à la mairie.

Il est cependant difficile de les satisfaire toutes. Pour cette année, le conseil municipal a retenu le principe d'un minimum de subvention de 20F mais il a fallu faire un choix.

Il a cependant décidé d'accorder une subvention de 350 F à l'A.P.E.I Papillons Blancs pour le transfert du centre d'adaptation par le travail sur la zone industrielle de Ruitz. Cette subvention à caractère exceptionnel a été possible grâce à la compréhension de la commission administrative du Bureau d'Aide Sociale qui a su abandonner l'aide de 150 F dont elle bénéficie chaque année.

les associations locales ont, elles aussi bénéficié d'une subvention

- ACPG : 200 F
- UNC-AFN : 200 F
- Club du 3ème âge : 240 F

Allocation pour études

Le conseil municipal a décidé l'an dernier d'instituer la gratuité des fournitures scolaires pour les élèves de 6ème. Il vient d'étendre cette gratuité à la classe de 5ème; mesure qui prendra effet à la rentrée de 1978.

Parallèlement à cette décision, et dans un but d'uniformisation, le conseil municipal a retenu le principe d'une augmentation progressive de l'allocation pour études versée aux élèves des C.E.S., lycées et C.E.T. Pour l'année scolaire en cours, cette allocation passe de 20 à 30 F.

Il va de soi qu'elle ne sera accordée qu'aux élèves ne bénéficiant pas de la gratuité, c'est-à-dire à partir de la 5ème.

Les visites médicales dans les écoles

Depuis 1972, aucune visite médicale n'a eu lieu dans les écoles. Dans le but d'alerter les autorités supérieures, le conseil municipal a décidé d'affecter l'allocation scolaire soit 610 F à l'organisation d'un contrôle médical.

Cette décision n'entrant pas dans le champ d'utilisation de l'allocation scolaire, a été rejetée par l'autorité de tutelle, mais elle a provoqué une intervention de Monsieur le Sous-Préfet de Béthune auprès de la Préfecture et de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale. Suite à cette intervention, une visite médicale aura lieu dans le courant du 3ème trimestre.

Le ramassage des ordures ménagères

À partir du mois de mai, ce service sera assuré par le District Bruay-Beuvry-Noeux. Il s'ensuivra quelques modifications quant aux jours de collecte (voir communication en fin de bulletin)

Le coût annuel du ramassage des ordures mélangées s'élèvera pour 1978 à 27,81 F par habitant (soit 20 382 F pour la période du 1er mai au 31 décembre)

La prestation pour 2 ramassages hebdomadaires se monte à 37,85 F par habitant soit une augmentation de 36%.

Faut-il envisager ce second ramassage ? Telle est la question que nous envisageons de vous poser à tous dans les jours qui viennent.

Ce second ramassage est bien souvent demandé par ceux, qui, venant de la ville, ont été habitués à voir leurs poubelles enlevées plusieurs fois par semaine. Il devient nécessaire dans les lotissements où les gens n'ont pas la place suffisante pour l'incinération ou l'enfouissement des déchets et des emballages.

Un second ramassage créera une augmentation des dépenses de la commune et chacun doit savoir que cette dépense devra être compensée par une recette supportée par l'ensemble de la population.

Cette recette sera l'augmentation de la pression fiscale locale. Ainsi, une deuxième collecte entraînera une augmentation des impôts locaux de l'ordre de 4%.

CAMPAGNE 1978 POUR FLEURIR LA FRANCE

En réponse à une circulaire préfectorale du 4 avril, nous avons décidé d'associer notre commune à la campagne 1978 pour fleurir la France.

Cette campagne comporte deux concours :

1) le concours des villes et villages fleuris

Les collectivités sont réparties, selon leur population, en cinq catégories. Dans chacune d'entre elles, un jury désignera, dès le début du mois de juillet, la commune la mieux fleurie, d'abord à l'échelon départemental, puis au régional et enfin au national.

2) le concours des maisons fleuries

Il est basé sur la qualité de la décoration florale en tenant compte de tout ce qui peut offenser le regard pour les maisons individuelles (façade sale, couleurs indécentes ...)

Les maisons sont classées, selon leur nature et leurs possibilités de fleurissement, en 6 catégories :

- maison avec jardin
- décor floral sur la voie publique
- balcons et terrasses
- fenêtres ou murs
- immeubles collectifs
- hôtels, restaurants, cafés

Les deux premiers de chaque catégorie seront retenus, d'abord sur le plan local, puis au niveau départemental. Un jury national fera son choix au vu de diapositives en couleurs.

Des prix en nature et en espèces seront attribués à tous les échelons.

Nous espérons que la candidature de notre commune sera acceptée, et souhaitons que, dès à présent, vous travailliez au succès de cette opération.

IMPLANTATION DE CLASSES DEMONTABLES

Inscrit en préprogrammation l'an dernier, le projet d'implantation de 2 classes démontables a été retenu cette année par Monsieur l'Inspecteur d'Académie sur le tableau de proposition de subvention. Cette proposition, si elle est acceptée, permettra à la commune de bénéficier d'une subvention globale de 42 400 F.

Soucieux de regrouper les élèves et de libérer un local qui permettra par la suite de servir aux sociétés communales et de favoriser ainsi une vie associative et culturelle, le conseil municipal a, dans sa séance du 28 mars, décidé de solliciter la subvention de 42 400 F susceptible d'être accordée et d'inscrire les crédits nécessaires à l'implantation de ces deux classes. Ces crédits qui seraient inscrits au budget supplémentaire de 1978, se monteraient à 153 340 F, se répartissant comme suit :

- subvention : 42 400 F
- emprunt : 100 000 F

.../...

- subvention d'équipement : 840 F
- prélèvement SUR recettes
de fonctionnement : 10 000 F

Cette décision engage la commune puisque, de nouveau, et c'est là l'apanage des communes, il faut faire appel à l'emprunt. Mais, en contrepartie, il nous faut reconnaître que nous pourrions peut-être, enfin, disposer d'une salle, si humble soit-elle, capable de développer une vie associative favorisant les contacts entre les différentes catégories socio-professionnelles de la commune.

ETAT-CIVIL - ETRANGERS
STATISTIQUES 1977

1) ETAT-CIVILNaissances

DUTRIEU Aymeric, 9/6/77 à Béthune	: MALFAIT Ludovic, 19/10/77 à Béthune
DUVAL Hervé, 13/6/77 à Béthune	: ROSBLACK Sophie, 7/11/77 à Auchel
DELAHAYE Christophe, 22/6/77 à Béthune	: CROISILLE Carole, 18/11/77 Béthune
BOUTTE Thomas, 13/7/77 à Béthune	: DAVRINCHE Nicolas, 3/12/77 Béthune
CARPENTIER Stéphane, 3/8/77 à Béthune	: WALLE Ophélie, 7/12/77 à Béthune
DELASSUS Frédéric, 7/9/77 à Béthune	: BLANCHARD Mélanie, 15/12/77 Béthune
MISSIAEN Maximilien, 18/9/77, Béthune :	

Mariages

BLARET Michel et BETRENCOURT Marie-Louise le 9 avril 1977
ABRAHAM Patrice et VAN DER POORTEN Maryse le 21 mai 1977
WAWRZYNIAK Richard et MALECKA Halina le 4 juin 1977

Décès

FREVAQUE Théodora le 5/5/77	: BEAURAIN Nicole le 11/9/77
GAUTHIER Georges le 18/5/77	: DOUCEMENT André le 20/11/77
LEFEVRE DE LA HOUPLIERE Antoinette le 31/7/77	: DUFAY Virginie le 11/11/77 à Lille : CROISILLE Carole le 8/12/77 à Lille

2) ETRANGERS

Le nombre de personnes de nationalité étrangère est de 17, dont

- Polonais : 12
- Italiens : 5

COMMUNICATIONSJOURNEE DE CONGE MOBILE

La journée de congé mobile pour les écoles primaires et maternelle de la commune est fixée au mardi 16 mai (mardi de Pentecôte)

FERMETURE DES COLOMBIERS

Il est rappelé aux détenteurs de pigeons que tous les colombiers doivent être fermés du 1er avril au 31 juillet (arrêté préfectoral du 20 mai 1960) Cette prescription ne s'applique pas aux pigeons voyageurs.

ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

A partir du 1er mai, la collecte des ordures ménagères sera effectuée de la façon suivante :

- Fouquières (sauf le Prieuré Fleuri)

TOUS LES MERCREDIS à partir du 3 mai

- Le Prieuré Fleuri

TOUS LES LUNDIS à partir du 8 mai. Un ramassage exceptionnel aura lieu le mardi 2 mai et le mardi 16 mai.

ATTENTION ! le ramassage aura lieu le matin très tôt.

CARTES D'IDENTITE

A l'approche des vacances, les demandes sont plus nombreuses et les délais de délivrance s'en trouvent allongés. Il est recommandé de ne pas attendre la dernière minute. A l'appui de chaque demande, vous devez fournir :

- le livret de famille
- les dates de naissance des parents
- 2 photos
- 1 timbre fiscal à 18 F

JOURNEE DE LA DEPORTATION

Dimanche 30 avril

10 h 30 rassemblement des sociétés à la mairie

Défilé

Dépôt de gerbe au Monument aux Morts

Dislocation du cortège à la mairie et réception des sociétés.

.../...

VACCINATIONS

Des séances de vaccinations obligatoires auront lieu en mairie les vendredis 19 mai et 23 juin (2ème et 3ème tetracoq) Une séance de rappel aura lieu également le 23 juin.

Les parents qui font vacciner leurs enfants par leur médecin traitant, sont invités à présenter le carnet de vaccinations en mairie pour la mise à jour du fichier communal.

ALLOCATION POUR ETUDES (A PARTIR DE LA 5ème)

Les parents dont les enfants fréquentent un collège d'enseignement secondaire, un lycée ou un collège d'enseignement technique sont invités à fournir un certificat de scolarité en mairie afin de pouvoir bénéficier de l'allocation pour études.

Les certificats devront être déposés pour le 31 mai, délai de rigueur.

DIVAGATION DES CHIENS

Le Maire rappelle que la divagation des chiens est interdite et que les propriétaires d'animaux errants sont passibles de contraventions. Le garde-champêtre a été invité à sévir.

CIRCULATION - ARRETE DU MAIRE DU 24/2/78

Tout conducteur circulant rue Basse devra laisser le passage aux véhicules se trouvant sur le CD 181 E et ne s'engager dans ce carrefour qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.
